



Service Cholet Animation Enfance

15 Avenue Kennedy

49300 Cholet

Tel : 02 72 77 24 00

Email : accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE

MERCREDI

ANNÉE 2023-2024



ALSH Puy Saint Bonnet

2 ans $\frac{1}{2}$ - 6 ans

Rue de la Vendée

site du Bois de la Cure

**Accueils de loisirs
de Proximité**

Tel : 06 08 67 15 95



SOMMAIRE

I - Le Projet éducatif de Cholet Animation Enfance

- A. Orientations générales
- B. Le Plan Mercredi
- C. Les actions

II - L'ALSH de proximité du Puy-Saint-Bonnet

- A. Le fonctionnement
- B. Les locaux
- C. Les objectifs généraux et opérationnels
- D. Les objectifs de l'année

III - Une journée type

IV - Les outils d'évaluation

V - L'équipe d'animation

VI - Soins et hygiène

VII - Consignes en cas d'incendie et attentat

I. LE PROJET ÉDUCATIF DE CHOLET ANIMATION ENFANCE

«...CHOLET ANIMATION ENFANCE a pour objectif d'organiser et de promouvoir pour Cholet et sa région des loisirs à caractères sociaux, éducatifs et culturels, physiques et sportifs pour favoriser le plein épanouissement des personnes en priorité des enfants, des adolescents dans leur temps de loisirs et de vacances... »

Ce projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement de nos centres.

A. Orientations générales

- Il est soucieux de garantir des loisirs et des vacances non seulement agréables mais utiles au développement personnel et social de l'enfant ainsi qu'à l'ouverture de ses connaissances vers le monde extérieur.
- Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie commune aux accueils de loisirs.
- Il permet l'accueil des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique sur nos accueils de loisirs.
- Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et aux besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions de nos différents projets d'animation.
- Il est préoccupé de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations.

Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.

B . Le Plan Mercredi

L'organisation du temps scolaire à Cholet, avec une semaine de 4 jours en vigueur depuis la rentrée 2018, permet de réinvestir le mercredi et de lui redonner une nouvelle place dans la semaine de l'enfant. La prise en compte de l'évaluation du précédent Projet Éducatif De Territoire (PEDT), le retour sur expériences, les nouveaux partenariats développés et la qualité des relations avec les familles sont autant d'éléments œuvrant pour un "nouveau" mercredi au cœur de la semaine de l'enfant.

La réflexion menée à l'occasion de cette nouvelle organisation a permis de réinterroger la place du mercredi et ainsi lui redonner tout son sens dans les différents projets des accueils de loisirs organisés par Cholet Animation Enfance.

Quatre axes ont été déclinés comme suit, et devront être notre socle commun en termes de projets.

AXE 1 – Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

AXE 2 – Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs en particulier des enfants en situation de handicap.

AXE 3 – Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.

AXE 4 – Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvres, spectacles, expositions, tournois, etc...).

C . Les actions proposées par Cholet Animation Enfance

Les accueils de loisirs de proximité

- **Le centre du Puy-Saint-Bonnet (pour les 2 ans ½ à 11 ans)**
- Le centre Le Verger (pour les 2 ans ½ à 11 ans)
- Le centre Favreau (pour les 2 ans ½ à 11 ans)
- Le centre Jean Monnet (pour les 2 ans ½ à 11 ans)
- Le centre La Girardière (pour les 2 ans ½ à 11 ans)
- Le centre Bretagne (pour les 2 ans ½ à 11 ans).

Les accueils de loisirs Pleine nature

- Le centre maternel Nougatine pour les enfants de 2ans ½ à 6 ans
- Le centre primaire Prim'vert pour les enfants de 7 à 12 ans

Les autres activités

- La Maison de la Nature

II- L'ACCUEIL DE LOISIRS DU PUY-SAINT-BONNET

A. Le fonctionnement

L'accueil du Puy-Saint-Bonnet accueille les enfants de 2 ans ½ à 11 ans à la journée (avec ou sans repas) ou à la demi-journée (matin ou après midi) sur le site du Bois de la Cure avec une garderie de 7 h 30 à 8 h 30 le matin et le soir de 17 h 30 à 18 h 30

B. Les locaux

Pour les 2 ½/6 ans et les 7/11 ans :

Les locaux sont déclinés en quatre pôles ;

1) Pôle maternel :

Une salle d'activité ainsi qu'une salle de jeux se trouvent de ce côté. Il y a également deux dortoirs et un espace sanitaire. Les espaces extérieurs possèdent une cour avec une aire de jeux et un préau.

2) Pôle élémentaire :

Au même titre que les maternels, il y a également deux espace distincts (salle de jeux et salle d'activités) ainsi que des sanitaires. Les espaces extérieurs sont constitués de cours avec terrain de sport et une aire de jeux.

3) Pôle administratif :

Il est constitué d'une salle de réunion, d'un bureau, d'une infirmerie, de sanitaires et d'une réserve.



4) Pôle restauration :

Le restaurant est situé sur place à quelques mètres de l'ALSH. Les enfants mangent avec l'équipe d'animation.

Le site du Bois de la cure est doté d'un riche espace extérieur de plusieurs hectares. Il est entièrement clôturé ce qui assure un cadre sécurisé. Un bois ainsi qu'une clairière se trouve aux abords de l'ALSH. Il est possible d'y accéder par le biais d'un portail. Le site bénéficie également de grands espaces de verdure, de terrains de sport et d'une piscine.

C. Les objectifs généraux et opérationnels

Respecter le rythme de chaque enfant

Chaque groupe d'âge (maternels et élémentaires) disposera de ses propres espaces.
Chaque activité sera prévue, adaptée aux capacités, aux demandes de l'enfant et en fonction de son âge.

Le déroulement de la journée prendra en compte l'âge des enfants et leurs comportements.
(cf déroulement d'une journée type)

Créer une dynamique de groupe pour que chaque individualité s'intègre dans des projets collectifs

Prévoir des temps d'animation collectifs (jeux sportifs, chants, grands jeux...).

Certains projets peuvent avoir une finalité individuelle (fabrication d'un objet personnel).

Proposer des temps de parole aux enfants pour qu'ils puissent être moteurs dans la mise en place de projet.

L'enfant doit pouvoir être acteur de ses loisirs, il est donc important qu'il puisse s'exprimer sur ce qu'il a vécu et sur ce qu'il souhaite vivre.

L'animateur devra tenir compte de ces remarques dans l'organisation des activités.

Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne du centre

Création d'un panneau rappelant toutes les règles de vie.

En début de rentrée de septembre, les enfants et les animateurs rédigeront des règles de vie afin que chaque enfant connaisse ses droits et ses devoirs au sein du centre : règles qui pourront évoluer en fonction de la vie de groupe.

Ces règles seront énoncées, écrites de façon à pouvoir s'y référer facilement.

Les enfants sont intégrés dans la vie quotidienne du centre, préparation du goûter, participation à la vaisselle.

Participation active des enfants dans la mise en place des activités (concernant le matériel, du rangement, ...)

Proposer des activités à l'extérieur afin de faire découvrir un nouvel environnement à chacun

Utilisation des espaces extérieurs. L'accueil de loisirs du Bois de la Cure situé au Puy-Saint-Bonnet est un site qui offre de grandes zones de verdure qui bénéficie de terrains de sport, d'une forêt, d'une clairière favorisant la pratique d'activités nature et de grands jeux .

Impliquer les parents sur la vie du centre

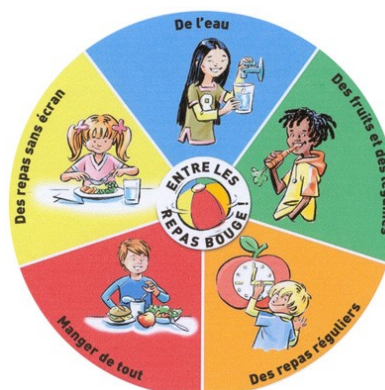
Affichage des programmes d'activités.

Mise à disposition des différentes plaquettes.

Lors du départ, faire en sorte qu'un animateur de chaque groupe soit présent et puisse échanger avec les parents sur la journée de leur enfant.

D. Les objectifs de l'année

Pour l'année 2023-2024, un projet autour de la découverte des sports et de la nutrition sera développé. L'objectif étant d'explorer des sports plus ou moins connus en développant, entre autres des partenariats locaux. Bien s'alimenter est important et c'est dans ce but que nous irons découvrir comment réaliser cet objectif.



III- UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE

7 h 30-8 h 30 8 h 30-9 h	Garderie payante et sur réservation. Accueil libre pour les parents d'enfants.
9 h-9 h 15	Fermeture des portails. Temps libre.
9 h 15-9 h 30	L'enfant prend ses repères et peut échanger avec les autres.
9 h 30-10h	Vérification des présences. Temps collectifs par groupe (jeux, chants, ...). Présentation des activités.
10 h-11 h 30	Chaque animateur part avec son groupe pour son activité pour une durée d'environ une heure, changement d'activités quand c'est nécessaire. Temps libre avant le repas.
12 h	Départ des enfants inscrits en matinée. Chaque groupe d'enfants effectue un passage aux toilettes et lavage des mains
12 h-13 h15	Temps du repas avec un animateur par groupe. Le temps du repas doit être un moment calme. Les animateurs déjeunent à table avec les enfants : il s'agit d'un temps à valeur éducative partagé avec les enfants (nutrition, alimentation, lutte contre l'obésité, prévention du gaspillage, etc...). Il incite les enfants à goûter à tous les plats " on se sert ce qu'on est capable de manger ".
13 h 15-14 h	Accueil des enfants inscrits en après-midi, ensuite un temps calme durant lequel une histoire contée est proposée, suivi d'un temps libre où diverses activités sont possibles telles que la lecture, jeux de société ou dessin. Temps de sieste pour les petits sous la responsabilité d'un animateur. Ensuite, les enfants se lèvent en fonction du rythme de chacun.
14 h-14 h 30	Vérification des présences. Temps collectifs (jeux, chants,...). Présentation des activités.
14 h 30-15 h 45	Chaque animateur part avec son groupe pour son activité pour une durée d'environ une heure, changement d'activités quand c'est nécessaire.
15 h 45-16 h	Rangement des activités, passage aux toilettes avant le goûter.
16 h-16 h 30	Goûter.
16 h 30-16 h 45	Rangement du goûter par un animateur, vaisselle et tables, temps libre.
16 h 45-17 h	Temps libre, jeux extérieurs avec un animateur.
17 h-17 h 30	Départ des enfants, accueil libre.
17 h 30-18 h 30	Garderie payante pour les enfants et sur réservation.

IV- LES OUTILS D'ÉVALUATION

L'évaluation des moyens et outils mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions hebdomadaires.

L'analyse est basée sur les retours exposés par les animateurs en rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation générale (répercussion sur la vie quotidienne) et aux réactions des enfants (répercussion sur la vie collective).

Les différents points abordés seront alors:

- L'adaptation des locaux,
- Projets d'activités, plannings, besoins en matériel,
- Répartition des animateurs sur les postes,
- Retour sur les rythmes individuels de l'enfant et son implication dans les différentes activités,
- Échanges d'informations,
- Évaluation de l'autonomie de l'enfant.

Il semble nécessaire aussi d'évaluer nos actions auprès des parents et des enfants sur des temps d'échanges qui peuvent être organisés lors des journées de centre.

V- L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Le directeur, son rôle :

La direction du centre est assurée par Maxence Gouin (BAFD)

Le directeur doit être formateur pour son équipe d'animation.

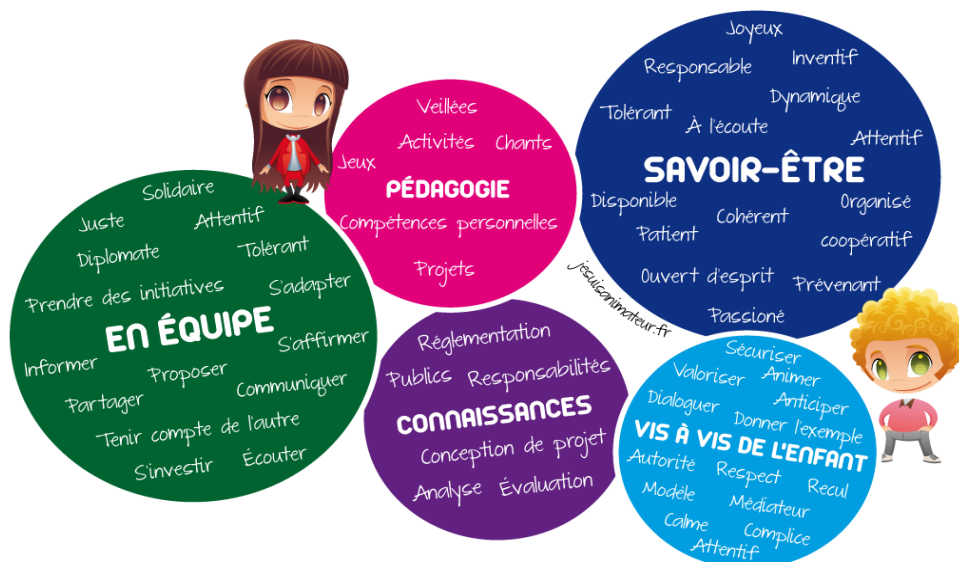
Le directeur doit favoriser une communication active au sein de l'équipe.

Le directeur est garant de la sécurité.

Il tient également le rôle de l'animateur.

Les animateurs et leur rôle :

Groupe maternel	Groupe élémentaire
Magalie PINEAU (BAFD) Marine BARON (BAFA)	Maxence GOUIN (BAFD) Solène BAUDRY (CAP petite enfance)



Quelques points importants

L'animateur doit travailler dans le respect et la conduite du projet pédagogique.
L'accueil de l'enfant doit passer également par un accueil et lien avec la famille.
Lors des temps communs avec les autres ALSH de proximité, l'animateur n'est plus seulement responsable et animateur des enfants de son groupe mais de tous les enfants présents.
L'animateur s'implique dans les réunions et prépare ses animations à l'avance.
L'animateur doit anticiper le rangement des salles et s'y tenir.

Auprès des enfants

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles liées aux activités.

Avec ses collègues

Il respecte ses collègues.
Il sait travailler en équipe, il sait écouter l'autre et il sait donner les informations.
Il participe aux réunions de préparation.
Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Avec les parents

Il échange avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
Il prend contact avec les parents si besoin.

Le personnel de restauration et d'entretien des locaux

Il est chargé de l'organisation des repas avec notre prestataire la SODEXO qui livre les repas en système de liaison froide pour l'ensemble des personnes (enfants et équipe d'animation), présents sur le centre.
Il assure le suivi qualitatif en relation avec le prestataire et la direction.
Il organise et participe au service et à l'entretien de la cuisine et des restaurants.
Il est chargé de l'entretien des locaux du centre de loisirs.
Il est chargé du service du repas.
Il veille à la propreté des sanitaires et des locaux qui accueillent les enfants.

VI- SOINS ET HYGIÈNE SUR LE CENTRE

En fonction de la situation sanitaire, ces règles pourront être complétées par des mesures supplémentaires mises en œuvre pour se protéger mutuellement. Elles seront présentées aux enfants et expliquées de manière ludique afin que chacun puisse les mettre en œuvre à son niveau. L'enjeu n'étant pas de frustrer ou de faire peur aux enfants, les animateurs auront pour mission de veiller au respect de ces règles de façon bienveillante envers les enfants.

Mesures supplémentaires mises en place à ce jour (21/07/2022) et pouvant évoluer en fonction du protocole :

- L'entretien complet des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels (désinfectant) au minimum une fois par jour (poignées, sols, tables, chaises, etc.) et une aération des locaux sera réalisée plusieurs fois par jour.
- Les mesures relatives au lavage de mains sont maintenues (avant et après chaque repas, temps libres, à l'arrivée et au départ)
- Le port du masque ainsi que le non brassage entre les groupes n'est plus obligatoire. Le port du masque reste cependant conseillé dans les transports en commun.
- Le hall d'accueil des enfants n'est plus accessible aux parents. Un animateur chargé de l'accueil emmènera les enfants dans leurs salles respectives.



Si un enfant présente des signes de maladie et/ ou de fièvre au cours de l'accueil, il sera pris en charge par un animateur, masqué et isolé dans une pièce. Suite à l'appel du directeur, les parents seront dans l'obligation de venir le chercher sans délai.

Des **procédures** sont élaborées en fonction des protocoles en vigueur et les équipes seront sensibilisées et formées à l'application des mesures :

- Sur l'application des gestes barrières
- Sur les règles de détection de la maladie et de la conduite à tenir en cas de suspicion.
-

L'infirmierie :

Le local infirmerie est situé dans le pôle administratif.

Chaque animateur est garant de la bonne santé de l'enfant.

En cas de blessure :

- Avant tout soin, lire la fiche sanitaire de l'enfant et prendre note des recommandations particulières.
- Port de gants obligatoires lors des soins.
- Signaler ce qui dépasse la simple égratignure à la direction et à la famille.
- Pour une blessure plus importante (nécessitant vigilance et soins de la part des parents), l'animateur doit prévenir et expliquer les soins qui ont été apportés à l'enfant.
- Aucun médicament ne doit être donné à l'enfant. Il n'y en aura pas dans la pharmacie.

Dans le cas de traitement, un animateur référent et un seul, sera chargé de suivre l'enfant afin de suivre correctement les consignes de l'ordonnance.



CREATED BY VICTORPOTTEL.COM

L'hygiène :

Mesures d'hygiène et de sécurité

- La désinfection complète quotidienne des lieux sera effective et le plan d'entretien est renforcé à l'aide de virucide suite au protocole sanitaire du Covid 19 (voir I-B " protocole et mesure sanitaire ").
- L'utilisation des jeux et jouets est réfléchi et adaptée afin de maintenir un lieu d'accueil favorisant le développement et l'épanouissement de chaque enfant.

Ainsi, l'animateur doit pouvoir se montrer disponible auprès de chaque enfant lors de moments tels que le lavage des mains ou bien lorsque l'enfant va aux toilettes, etc...

Il s'agit alors de vérifier que l'enfant se rince bien et s'essuie convenablement, tout en lui laissant une part d'autonomie. C'est aussi l'occasion de voir si l'enfant a besoin de nous ou pas (un jeune enfant ne demandera pas forcément la présence de l'animateur, c'est à l'adulte de voir s'il a besoin de notre aide).

Chacun devra veiller au respect de l'hygiène des enfants et des locaux.

- Se laver les mains à chaque arrivée dans les locaux et avant chaque repas ou goûter.
 - Avoir à disposition des serviettes en papier lors des repas.
 - Entretien des locaux, ranger le matériel utilisé à l'endroit même où il a été emprunté (pharmacie, réserve, lieu de vie, ...).
 - Veiller à ce que les enfants rentrent correctement vêtus et relativement propres chez eux (blouse pour la peinture, change en cas " d'accident " chez les plus petits, ...).
- Nettoyer correctement les tables ou autres supports qui auraient pu être utilisés lors de l'activité.



VII- CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE ET D'ATTENTAT

La mise en sécurité du personnel et du public est prioritaire sur la sauvegarde des biens.

La réussite d'une bonne évacuation repose essentiellement sur trois principes de base :

- Une évacuation ne s'improvise pas mais doit être minutieusement orchestrée.
- Le strict respect des consignes d'évacuation.
- Ne pas paniquer afin de ne pas perdre ses moyens et de ne pas affoler les enfants et le personnel.

Ne pas confondre vitesse et précipitation. La panique et la précipitation sont des facteurs qui à eux seuls peuvent causer plus de perte humaine que l'incendie lui-même !



Le fonctionnement en cas d'incendie : Lorsque l'alarme sonne, les animateurs emmènent immédiatement les groupes d'enfants dans le calme vers l'extérieur par la cour ou la porte d'entrée en fonction de la provenance du feu. Un animateur est " guide file ", c'est-à-dire qu'il guide les enfants vers la sortie. Un second animateur est " serre file". Il a pour rôle la vérification des locaux afin qu'aucune personne ne soit oubliée à l'intérieur et que les portes et fenêtres soient bien maintenues fermées. En cas d'incendie, cela évitera au feu de se propager trop vite. Chaque animateur sort avec la liste des enfants et procède au comptage des enfants. Lorsque seuls les 2 animateurs d'une tranche d'âge sont présents, chacun connaît d'avance son rôle. Le point de rassemblement se situe au portail de l'entrée principale.

